



PREMIER MINISTRE



Paris, le 7 décembre 2011

Rapport sur la session 2011 du concours d'accès au cycle de préparation au troisième concours de l'ENA

I) Considérations générales sur la session 2011 au regard des sessions des dernières années

Le nombre de candidats ayant effectivement composé a été cette année de 76 pour un total de 119 inscrits. Par rapport à l'an passé, ces chiffres témoignent d'une stabilité pour les inscrits (120 en 2010) et d'une légère baisse pour ceux ayant effectivement remis leur copie à l'issue de l'épreuve écrite (87 en 2010).

Cette situation témoigne néanmoins d'une attractivité toujours forte pour ce cycle préparatoire pour un nombre de places à pourvoir de 35.

45 candidats ont été admissibles (soit 59,2% des présents) tandis qu'ils étaient 44 en 2010 (soit 50,5% des présents).

32 candidats ont été déclarés admis soit 71 % des admissibles (77% en 2010) et 42,1% des présents (39% en 2010). Ainsi, plus que l'année précédente, l'épreuve écrite a constitué une barrière plus difficile à franchir. Il est à noter que 3 postes n'ont pas été pourvus.

II) L'épreuve écrite

Elle consiste en une composition d'une durée de quatre heures sur un **sujet d'actualité politique, économique, sociale ou internationale**.

Le sujet¹ retenu par le jury portait, comme l'année précédente sur un thème d'actualité largement commenté, notamment peu de temps avant la tenue de l'épreuve, à l'occasion notamment des situations créées par les « révolutions arabes ». De même, les questions relatives au rôle

¹ « Faut-il avoir peur des réseaux sociaux ? ».

croissant joué par ces réseaux dans la vie politique, aux enjeux posés par l'utilisation des données personnelles y figurant, à leur rôle croissant sur le marché de l'emploi, aux évolutions technologiques sur lesquels s'appuient ces réseaux figuraient à titre principal, et entre autres, au nombre des thématiques que le sujet permettait de traiter.

Ainsi, ce sujet n'était pas de nature à perturber les candidats dans la mesure où sa dimension « grand public » permettait en tout état de cause, et *a minima*, des approches du sujet que le jury considérait comme aisément disponibles pour tout un chacun.

Malgré cela le jury a été surpris de constater que la majorité des copies avait une approche très limitée du sujet, très en retrait en tout cas des éléments mis très régulièrement à disposition dans la presse. Seules quelques rares très bonnes copies ont été produites. Ceci est principalement dû au fait que de fréquentes « impasses » ont été constatées dans le champ couvert par le sujet ou, à l'inverse, que les candidats les plus documentés pouvaient être défailants dans la hiérarchisation des problématiques.

Comme l'année précédente, le jury a regretté que des lacunes sérieuses aient contribué à dégrader plus encore certaines copies qui se caractérisaient par une expression écrite pauvre, des plans sans grande originalité, une absence de maîtrise de la ponctuation et de fréquentes fautes d'orthographe. Un tel ensemble est, faut-il le redire, préjudiciable à la valeur des copies concernées.

Le jury considère en effet, pour de telles copies, que le décalage est initialement trop important entre la prestation rendue et les attentes du concours auquel les futurs participants au cycle préparatoire prétendent, pour la plupart, un an plus tard. Le cycle préparatoire n'a pas pour objectif premier de replacer ces fondamentaux, ou ce qui devrait être acquis, dans un processus d'apprentissage.

Les correcteurs ont toutefois constaté que les candidats s'étaient très majoritairement attachés à soigner la présentation de leur démarche : les copies contenaient pour le moins, une introduction, un plan en deux ou trois parties et une conclusion souvent succincte, résumant la question posée dans le sujet.

III) L'épreuve orale

Cette épreuve prend la forme d'une **conversation avec le jury, d'une durée de 20 minutes, destinée à mettre en valeur les acquis professionnels des candidats.**

Le troisième concours puise sa spécificité, et son intérêt, dans le parcours des candidats admis à concourir. Ainsi, la mise en avant des acquis professionnels des candidats permet au jury de relier la trajectoire de ces derniers avec les motivations qui sont les leurs. Le jury peut alors mesurer les capacités des futurs candidats au regard de l'effort particulier que requiert l'année de préparation intensive à laquelle ils souhaitent accéder. Le jury vise également à apprécier l'horizon que les candidats se fixent, au-delà de l'étape du cycle préparatoire, en désirant intégrer la fonction publique à ce stade de leur parcours personnel comme professionnel.

La nature même de l'épreuve, consistant en une « conversation », oriente le jury non pas sur un interrogatoire mais sur la mise en perspective du parcours personnel et professionnel du candidat. Dans ce contexte, le jury constate de nouveau que trop de candidats avaient insuffisamment travaillé l'expression de ce parcours en lien avec la situation présente qui les a amenés à vouloir franchir le seuil de la fonction publique. La simple expression, certes légitime, de la volonté de « servir l'intérêt général » ne peut en effet suffire à argumenter le changement fondamental, pour la plupart d'entre eux, que va impliquer le suivi intensif d'une année préparatoire et plus tard l'engagement d'une seconde partie de carrière au service de l'État.

La diversité des origines, tant sociales que professionnelles des candidats, est dans la nature même du troisième concours et de son cycle de préparation. Ceci permet au jury de rappeler que les candidats admis traduisent tout à fait cette diversité. Cet élément constitue une illustration supplémentaire du bien fondé du troisième concours et du cycle de préparation qui le précède.

Conformément aux attentes du jury, les candidats qui ont été admis au cycle de préparation ont fait preuve dans cet entretien à la fois de clarté, de cohérence et de sincérité dans la présentation de leur parcours et de leurs intentions, de bonnes connaissances et de discernement sur les métiers et les évolutions de la fonction publique. Ils ont su également faire preuve de la réactivité attendue par le jury sur des questions précises, mais « classiques », qui ont pu porter soit sur leur environnement professionnel actuel, sur l'actualité ou sur les enjeux principaux qui se posent à l'État et à sa fonction publique.

Ces éléments de base amènent le jury à rappeler que, même si la qualité d'une épreuve de conversation s'apprécie notamment au vu de la spontanéité dans laquelle elle s'est déroulée, ceci ne signifie pas qu'elle ne doit pas faire l'objet d'une préparation précise. Cette exigence peut être illustrée par le fait que de trop nombreux candidats ignorent à la fois les principes fondamentaux et les principales carrières auxquelles l'école prépare mais également, de façon très surprenante, les conditions, règles et contraintes de l'année préparatoire...

La précision de cette préparation à l'épreuve doit avoir pour socle le soin que devrait porter le candidat à la rédaction de sa fiche de présentation. Ceci lui permettrait de faire apparaître de façon plus convaincante la démarche dans laquelle il se positionne.

Cette préparation préalable à l'entretien a naturellement pour effet de témoigner clairement de la curiosité et de l'effective motivation du candidat.

Thierry DIEULEVEUX

Président du jury